

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



Abidjan, le

**NOTE DE SERVICE N° 142.037 DU 05 OCT 2011**  
(DIFFUSION GENERALE)

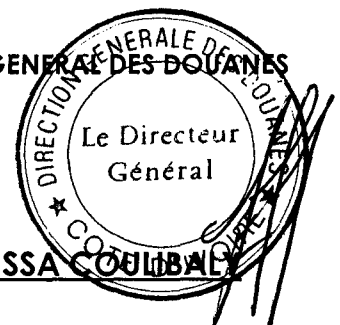
**Objet :** Pouvoir de représentation

**Réf. :** Courrier HCT du 06/09/2011

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service que conformément à la correspondance visée en référence, Messieurs **SANOGO Mory, Jean KAKOU et Inza KONE**, dont spécimen de signature ci-joint, sont habilités à représenter la société Holding Corporation Transit (**HCT**) auprès de l'Administration des Douanes.

En conséquence, ils ont mandat pour répondre aux convocations de la Douane et signer, au nom et pour le compte de cette société, tous documents liés aux procédures de dédouanement.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



**Col. Maj. ISSA COULIBALY**